

Nœud ferroviaire marseillais et ligne Marseille-Nice

Lu sur le site du Ministère des Transports ...

De Marseille à Nice, une nouvelle voie ferrée pour plus de confort et de rapidité - 22 octobre 2013 - Transports

Ce lundi 21 octobre 2013, Frédéric CUVILLIER était en déplacement à Marseille. Le ministre des Transports a visité le poste d'aiguillage de la gare Saint-Charles. Dans ce cadre, il a réalisé des annonces importantes en matière ferroviaire pour la région.

La réalisation d'une ligne nouvelle entre Marseille, Toulon et Nice doit permettre de constituer un système ferroviaire performant pour la région PACA, en reliant les trois principales métropoles. Cette ligne vise à faciliter les déplacements à l'intérieur de la région en améliorant la qualité de l'offre de services ferroviaires. Il contribue à ouvrir la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les autres régions françaises, et à désenclaver l'est de la région.

Le 27 juin dernier, la Commission Mobilité 21 avait rendu son rapport sur l'avenir des grandes infrastructures de transports en France. Concernant la ligne nouvelle entre Marseille, Toulon et Nice, la commission a confirmé qu'il est préférable de démarrer par les secteurs où les limites de capacité du réseau ferroviaire actuel sont d'ores et déjà atteintes : il s'agit donc de donner la priorité au traitement des nœuds ferroviaire marseillais et azuréen, de décongestionner les entrées des gares de Marseille et Nice et la gare de Marseille St-Charles en réalisant ces opérations d'ici 2030.

Ainsi, en présence de Michel Vauzelle, Président du Conseil régional Provence - Alpes Côte d'azur, **Frédéric CUVILLIER a décidé d'accélérer le rythme des études pour ces travaux. Cela inclut :**

- la traversée souterraine de Marseille (2,5 milliards d'euros) avec une nouvelle gare à quatre voies à quai, souterraine également, ainsi qu'une quatrième voie dans la vallée de l'Huveaune entre Marseille et Aubagne
- une ligne nouvelle entre Nice et Cannes, et au-delà, à l'ouest de Cannes, jusqu'à la jonction avec la ligne Cannes-Grasse (4,2 milliards d'euros).

L'objectif est de parvenir à la déclaration d'utilité publique en 2017 pour ces deux sections.

Frédéric CUVILLIER a ainsi demandé au préfet de la région PACA, préfet coordonnateur des études, et au président de RFF de lui proposer, pour la fin de l'année 2013, une zone de passage préférentielle pour la 4ème voie de la section « Marseille / Aubagne » et pour la section de la ligne nouvelle « Cannes-Grasse / Nice », sur la base de laquelle seront ensuite poursuivies les études préalables à la déclaration d'utilité publique.

Les études seront également poursuivies afin de définir notamment les mesures conservatoires qui pourraient être prises afin de préserver la possibilité de réaliser deux autres sections :

- à l'est de Marseille, la section entre Aubagne et Toulon
 - à l'ouest de Cannes, la section entre la ligne Cannes-Grasse et le secteur du Muy.
- Sur le site du Ministère voir le dossier de presse.